

PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL DE L'EPRA pour 2016

4 février 2016

CONTENU

Introduction	1
A. Le contexte des politiques européennes	2
B. Thèmes pour les sessions plénières	3
C. Groupes de travail	4
D'un coup d'œil : programme de travail annuel de l'EPRA pour 2016	7

Introduction :

Le programme de travail annuel de l'EPRA vise à accroître la transparence, pour les membres et les parties prenantes extérieures, quant aux priorités et aux activités de l'EPRA pour 2016. Le Comité exécutif a rédigé ce projet à partir des suggestions des membres recueillies lors d'un appel à propositions de sujets. Les organisations partenaires et les parties prenantes ont également été invitées, de façon informelle, à faire part de leurs suggestions. Faisant suite à une phase de consultation, le Comité exécutif a adopté le programme de travail le 4 février à Zagreb.

Le programme de travail 2016 est construit autour de la structure actuelle des réunions de l'EPRA, consolidant ainsi un format qui a bien fonctionné au cours des dernières années :

- Deux thèmes pour les sessions plénières : Ceux-ci abordent des sujets intéressants l'ensemble des membres, c'est-à-dire des problématiques occupant une place de choix dans les débats en cours au niveau européen ou ayant trait aux missions essentielles des régulateurs. Afin de garantir une continuité, ces thématiques sont abordées lors des réunions de mai et d'octobre. Les sous-thèmes spécifiques sont précisés avant chaque réunion et le format consiste habituellement en un panel de discussion entre régulateurs, souvent associé à l'intervention d'un orateur du monde de l'audiovisuel ou universitaire.
- Trois groupes de travail : Ceux-ci permettent des échanges plus concrets et plus pointus. Deux d'entre eux sont des groupes annuels dont les sujets sont débattus lors des réunions de mai et d'octobre. Le troisième groupe ad hoc (c'est-à-dire portant sur un sujet traité lors d'une session unique) permet une plus grande flexibilité afin d'aborder des problématiques émergentes. Le format de ces groupes peut varier : discussion en table ronde, présentation par un intervenant extérieur, présentations individuelles des membres ou combinaison de ces différents éléments.

A la suite d'un examen approfondi des suggestions recueillies lors de l'appel à propositions de sujets, le Comité exécutif a tenté de satisfaire au mieux aux demandes dans ce programme de travail.

Le Comité a aussi pris en compte la complémentarité avec les activités des autres réseaux, notamment l'ERGA, afin d'éviter les duplications tout en encourageant les spécificités ainsi qu'un maximum de synergies. Dans cette perspective, le programme actuel est construit autour des principaux points forts de l'EPRA tels qu'identifiés par le Comité, à avoir la combinaison de :

- **discussions prospectives**, afin de sensibiliser les régulateurs aux questions et défis réglementaires émergents ;
- **l'échange d'expérience et de bonnes pratiques relatif aux processus internes** portant sur la gouvernance, le fonctionnement et les activités quotidiennes des autorités de régulation des médias.

Pour les sessions plénières, nous examinerons **l'avenir de la télévision gratuite**, à la suite des conclusions de la récente CMR-15 (Plénière 1) et nous partagerons des récits de succès et d'échecs dans le domaine du **respect et de l'application de la réglementation** (Plénière 2).

Pour les groupes de travail annuels, nous aborderons le « sujet brûlant » du moment dans de nombreuses juridictions (**les médias en temps de crise**), sans oublier les « sujets intemporels » de l'EPRA, à savoir ceux qui font l'objet d'un intérêt durable de la part de nos membres, autour de la question de la protection des mineurs et du contenu éditorial (**études de cas de la régulation du contenu éditorial**).

Le **groupe ad hoc** s'intéressera aux deux problématiques émergentes que sont les **plateformes audiovisuelles** et la **protection des données**.

A. LE CONTEXTE DES POLITIQUES EUROPEENNES

A l'instar de 2015, l'année 2016 promet, du point de vue de la politique des médias et de la réglementation au niveau européen, de se révéler particulièrement riche en développements. Fin octobre 2015, la Commission a publié les [Contributions et tendances préliminaires de la Consultation publique sur les services de médias audiovisuels](#) (Directive SMA). Les résultats complets de l'évaluation REFIT et l'étude d'impact sont attendus pour le printemps et seront accompagnés d'une proposition législative.

Ces développements s'inscrivent dans le cadre de la [Stratégie pour un marché unique numérique](#) (MUN) qui constitue la priorité numéro un de la Commission pour les six mois à venir, après avoir conduit et mené à terme de nombreuses consultations publiques, notamment sur la modernisation du cadre de l'UE sur les droits d'auteur (consultations sur la directive câble-satellite et sur le géo-blocage), une évaluation et un réexamen des règles de l'UE en matière de télécommunications, les besoins en termes de vitesse et de qualité de l'internet après 2020 et sur les normes TIC, et sur les plateformes, les intermédiaires en ligne, les données, l'informatique en nuage et l'économie collaborative. Les premières propositions législatives présentées dans le cadre de la stratégie MUN ont été rendues publiques en décembre 2015 sous la forme d'un projet de [Règlement sur la portabilité transfrontalière des services de contenu en ligne](#) visant à permettre aux Européens de voyager avec leurs contenus numériques ainsi qu'un [plan d'action](#) afin de moderniser les règles de l'UE en matière de droit d'auteur. Cette année sera également marquée par l'adoption formelle du Règlement général de l'UE sur la protection des données (le « RGPD »).

En ce qui concerne le Conseil de l'Europe, le [Comité directeur sur les médias et la société de l'information](#) (CDMSI) a récemment finalisé et transmis au Comité des Ministres en vue d'une possible adoption deux recommandations, portant sur la « sécurité des journalistes et des autres acteurs des médias » et sur la « liberté d'internet », ainsi que le projet de stratégie pour la gouvernance de l'internet 2016-2019. Le Comité des Ministres a adopté les mandats de deux Comités d'experts subordonnés, respectivement sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété (MSI-MED) et sur les intermédiaires internet (MSI-NET). Une [Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur la protection et la promotion du droit à la liberté d'expression et du droit à la vie privée en lien avec la neutralité du réseau](#) a été adoptée le 13 janvier 2016. Le 22 janvier 2016, le Comité des Ministres a également adopté des réponses à deux recommandations de l'Assemblée parlementaire l'une visant à « [accroître la transparence de la propriété des médias](#) » (Assemblée parlementaire, Rec. 2074 (2015)) et l'autre portant sur la « [responsabilité et la déontologie des médias dans un environnement médiatique changeant](#) » (Assemblée parlementaire, Rec. 2075 (2015)).

B. THEMES POUR LES SESSIONS PLENIERES EN 2016

Pour les sessions plénières, le Comité exécutif a décidé de mettre l'accent sur les principaux points forts de l'EPRA avec :

- **Des discussions prospectives**, afin de sensibiliser les régulateurs aux questions et défis réglementaires émergents et d'améliorer la compréhension de la nature changeante de la régulation, en donnant des clés permettant de mieux saisir la complexité du paysage audiovisuel convergent et les interrelations avec les autres secteurs.
- **L'échange d'expérience et de bonnes pratiques relatif aux processus internes** portant sur la gouvernance, le fonctionnement et les activités quotidiennes des autorités de régulation des médias – dans l'objectif final de favoriser une régulation indépendante, responsable et efficace du secteur.

SESSION PLENIERE 1 : Y a-t-il encore un avenir pour la télévision gratuite ?

Ce sujet s'inscrit dans la continuité de nos thèmes de travail prospectifs visant à une meilleure sensibilisation aux questions liées au spectre et à leur impact sur le public et les fournisseurs de service. Le 27 novembre 2015, les délibérations de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2015 (CMR-15) ont abouti à un accord selon lequel il n'y aurait pas de changement dans l'allocation de la bande de fréquence 470-694 MHz dans les trois prochaines années, c'est-à-dire que la bande de fréquence UHF inférieure continuera d'être réservée à la radiodiffusion. Un débat sera néanmoins ouvert en 2023 pour réexaminer toutes les attributions de fréquences dans l'ensemble de la bande UHF et prendre en compte la coexistence de la téléphonie mobile et de la radiodiffusion. Le 2 février 2016, la Commission européenne a publié une [Proposition de décision sur l'utilisation de la bande de fréquences 470-790 MHz dans l'Union](#) qui propose que la bande 700 MHz soit assignée au haut débit sans fil au plus tard le 30 juin 2020 dans tous les pays de l'UE, et qui semble revenir sur la souplesse du délai préconisée par le [rapport Lamy](#). Ces décisions vont sans doute entraîner une nouvelle série de discussions sur l'avenir de la TNT et plus largement sur les avantages et la pérennité de la télévision gratuite.

- **Session du printemps** : « *Le spectre post CMR-15* »

La session du printemps portera sur les questions de spectre et examinera entre autres la décision récente de la CMR-15 et ses implications plus larges ; les initiatives nationales de libération de la bande 700 MHz, et les différents défis qui en découlent ; les expériences pratiques de libération/coexistence dans la bande 800 MHz ; les évolutions récentes dans le secteur télévisuel, tels que les développements des modes de diffusion, l'accroissement des niveaux de connectivité, les technologies de transmission et les normes telles que le DVB-T2 et le MPEG-4 AVC. La session pourra également couvrir les questions liées aux relations et à la coordination entre autorités chargées des questions de spectre.

- **Session de l'automne** : « *La fourniture de contenus gratuits en Europe, perspectives et modèles économiques* »

La session de l'automne portera sur l'impact possible des développements plus larges du secteur télévisuel sur l'avenir de la fourniture de contenus gratuits. Elle examinera des questions telles que : la disponibilité étendue d'une offre multi-chaînes peu onéreuse pour les téléspectateurs qui ne peuvent ou ne veulent pas s'abonner à des plateformes payantes peut-elle encore être garantie pour l'avenir et comment ? Quelle est la valeur économique et sociale de la TNT ? Quels sont les modes alternatifs de fourniture des contenus qui pourraient soutenir l'investissement dans le marché local (européen) des contenus télévisuels ?

SESSION PLENIERE 2 : Respect et application de la réglementation – *Quelles sont les pratiques ?*

Ce thème s'inscrit dans la tradition de l'EPRA consistant à examiner les processus internes et le rôle des ARN afin de dégager les bonnes pratiques, dans le domaine du respect et de l'application de la réglementation dans un environnement des médias changeant.

L'objectif ultime de cette session sera de promouvoir une régulation indépendante, responsable et efficace du secteur. En dépit de plusieurs rapports et groupes de travail récents¹, l'appétence des membres de l'EPRA pour l'examen des questions liées à l'indépendance des régulateurs ne semble pas encore assouvie. Alors que plusieurs rapports ont examiné les garanties juridiques et les conditions formelles de l'indépendance, les travaux récents menés au sein de l'EPRA se sont concentrés sur le recueil de bonnes pratiques et sur ce que

¹ Voir notamment le rapport récent de l'ERGA : <https://ec.europa.eu/digital-agenda/en/news/erga-report-independence-national-regulatory-authorities> et le rapport RADAR : <http://ec.europa.eu/digital-agenda/en/news/study-audiovisual-media-services>

les régulateurs eux-mêmes peuvent entreprendre à cet égard². Il est donc proposé de poursuivre dans cette voie en consacrant une session plénière annuelle en 2016 aux questions du respect et de l'application de la réglementation en vue d'améliorer l'efficacité, la transparence et la responsabilité des régulateurs. Un résultat escompté sera la production d'un document comparatif mettant en lumière la variété des stratégies, des politiques et des pratiques en vue du respect et de l'application de la réglementation ainsi que les méthodes pour la mise en œuvre desdites stratégies et politiques. L'EPRA mettra en avant exemples de succès et enseignements tirés des échecs.

- **Session du printemps** : « Les politiques, les stratégies et les mécanismes de respect et d'application de la réglementation au banc d'essai (1e partie) »
- **Session de l'automne** : « Les politiques, les stratégies et les mécanismes de respect et d'application de la réglementation au banc d'essai (2e partie) »

La thématique plénière sera traitée lors des deux réunions de printemps et d'automne. Elle vise à amorcer un débat franc et ouvert entre instances de régulation sur les problématiques de respect et d'application de la réglementation par l'analyse des politiques, des stratégies, des mécanismes et des résultats obtenus en mettant l'accent sur des études de cas. Elle se penchera entre autres sur la série de questions suivante :

- *Comment établir des priorités réalistes adaptées aux caractéristiques particulières de l'écosystème national et aux ressources du régulateur ?*
- *Comment définir une stratégie de contrôle adaptée ?*
- *Quels sont les meilleurs outils pour assurer le respect et l'application de la réglementation ?*
- *Comment contrôler la mise en œuvre effective et en mesurer le succès ?*
- *Quels exemples de succès et d'échecs ?*
- *Quel est l'impact de ces politiques et de ces pratiques sur la relation entre parties prenantes et régulateurs ?*
- *Comment stimuler l'engagement des opérateurs et du public ?*

C. GROUPES DE TRAVAIL POUR 2016

Pour nos groupes de travail annuels, nous retiendrons une approche double et équilibrée :

- en examinant le « sujet brûlant » du moment dans de nombreuses juridictions (**les médias en temps de crise**), et
- en discutant des « sujets intemporels » de l'EPRA, à savoir ceux qui font l'objet d'un intérêt durable de la part de nos membres, notamment la question de la protection des mineurs et du brouillage des lignes entre contenu éditorial et publicitaire sur la base d'études de cas concrets (**études de cas de la régulation du contenu éditorial**).

1. GT1 : Les médias en temps de crise

(GT annuel se réunissant deux fois)

L'année dernière aura été le théâtre de bon nombre de crises : guerres et conflits, attentats terroristes, catastrophes naturelles ou humaines. En particulier, les contenus extrémistes (incitation au crime/à la haine) et le traitement médiatique de la crise des migrants ont constitué des questions marquantes pour de nombreux membres de l'EPRA. Le groupe de travail annuel analysera les stratégies, les interventions, la régulation et la corégulation des questions liées à l'incitation au crime et au terrorisme et/ou à la haine et plus généralement la façon de traiter et de présenter les situations de crise. Dans la mesure où de nombreuses ARN ont géré un nombre d'affaires accru dans ce domaine au cours des dernières années,

² <http://www.epra.org/attachments/budva-wg2-independence-of-nras-paper>; <http://www.epra.org/attachments/tbilisi-wg2-independence-of-nras-comparative-background-paper>

l'accent sera mis sur l'échange d'expériences pour identifier les bonnes pratiques. Idéalement, EPRA produira un document comparatif comme résultat matériel du groupe de travail.

- **Session du printemps : « *Les fournisseurs de services de médias en temps de crise* »**
La session du printemps portera sur les fournisseurs de services de médias en temps de crise. Les médias, et tout particulièrement l'information, peuvent jouer un rôle déterminant en communiquant au public des données d'actualité précises et complètes. Les professionnels des médias eux-mêmes peuvent contribuer activement à la prévention ou à la résolution de certaines crises par l'adhésion aux normes professionnelles les plus élevées³. Comment préserver un environnement favorable au fonctionnement des médias indépendants et professionnels, notamment en situation de crise ?
- **Session de l'automne : « *Les autorités de régulation en temps de crise* »**
La session de l'automne se penchera sur le rôle des régulateurs en temps de crise. Elle examinera entre autres les questions suivantes : quelle réponse apporter à la diffusion de contenus biaisés, faux ou trompeurs ? Quel est le juste équilibre entre intervention du régulateur et liberté éditoriale ? Comment protéger la liberté d'expression et d'information en temps de crise ?

2. GT2 : Etudes de cas de la régulation du contenu éditorial

(GT annuel se réunissant deux fois)

Le second GT analysera des sujets d'intérêt pour les membres de l'EPRA, à savoir la protection des mineurs et le brouillage des lignes entre contenu éditorial et publicitaire, sur la base d'études de cas.

- **Session du printemps : « Etude de cas sur la protection des mineurs : *les émissions de talents et de télé réalité* »**
L'appel à propositions de sujets a mis à jour un intérêt durable pour les questions de protection des mineurs. Dans la mesure où le sujet a fait l'objet de discussions au sein d'un groupe annuel de l'EPRA en 2014 sous l'angle de l'éducation aux médias et des outils de protection, le sujet sera abordé par le biais d'une étude de cas portant sur des formats de programmes spécifiques, à savoir les émissions de talents et de télé réalité. Le GT examinera notamment la question du traitement et de la participation des mineurs, la classification, la signalisation et les plages de diffusion autorisées, la responsabilité éditoriale et l'autorégulation, les sanctions potentielles. Le groupe pourra également traiter certaines questions de compétence et de coopération entre régulateurs de pays différents.
- **Session de l'automne : « Etude de cas sur le contenu éditorial vis-à-vis du contenu publicitaire : *publicité native, publiereportages, contenus de marque, publicité clandestine & cie* »**
Dans la foulée du groupe de travail sur le placement de produit de 2015, l'appel à sujets a révélé que les régulateurs s'intéressaient toujours autant à la question de la frontière, de plus en plus mouvante, entre contenu éditorial et communications commerciales. Quelles sont les nouvelles tendances ? Comment garantir que la publicité est immédiatement identifiable comme telle et mettre en œuvre l'interdiction des publicités clandestines ? Où placer la limite ?

3. GT3 : Groupes de travail ad hoc (deux groupes ne se réunissant qu'une seule fois)

³ Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la protection de la liberté d'expression et d'information en temps de crise : <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1188493>

Le troisième groupe de travail portera sur des thèmes ad hoc à l'occasion des réunions de Barcelone et Erevan.

- **Printemps 2016 : Protection des données et big data – quel impact sur la régulation des médias ?**

L'objectif sera d'examiner l'impact de la protection des données et du big data sur les services de médias audiovisuels et les contenus. La session développera les conclusions de [l'atelier organisé par l'Observatoire européen de l'audiovisuel et l'EPRA en décembre 2015](#), qui a analysé l'impact des questions de protection des données sur les fournisseurs de SMA ainsi que les conséquences réglementaires pour les ARN. L'objectif global serait de sensibiliser et d'améliorer la connaissance des ARN dans ce domaine et d'élaborer un programme de travail possible dans ce domaine pour l'avenir. Certaines problématiques relatives à ce thème pourraient également surgir en lien avec la stratégie MUN dans le domaine de la protection des données et du respect de la vie privée.

- **Automne 2016: Plateformes audiovisuelles**

Cette session sera centrée sur le recueil d'éléments factuels et sur la compréhension des modèles économiques. La session pourrait examiner le rôle des divers intermédiaires dans la distribution de contenus en ligne, examiner les différentes manières dont la chaîne de valeur évolue, ainsi que les initiatives volontaires prises par certains acteurs, notamment la mise en place d'outils techniques visant à protéger les utilisateurs.

D'UN COUP D'OEIL : PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'EPRA POUR 2016

REUNION DU PRINTEMPS 2016 : Barcelone, 25-27 mai

A l'invitation du Conseil de l'audiovisuel de la Catalogne (CAC)

SESSION PLENIERE I :

THEMATIQUE : Y a-t-il encore un avenir pour la télévision gratuite ?

POINT FOCAL : *Le spectre, post CMR-15*

SESSION PLENIERE II :

THEMATIQUE : Respect et application de la réglementation – Quelles sont les pratiques ?

POINT FOCAL : *Les politiques, les stratégies et les mécanismes de respect et d'application de la réglementation au banc d'essai (1^e partie)*

GROUPE DE TRAVAIL 1 :

Les médias en temps de crise : Les fournisseurs de services de médias en temps de crise

GROUPE DE TRAVAIL 2 :

Etude de cas sur la protection des mineurs : les émissions de talents et de télé réalité

GROUPE DE TRAVAIL 3 (AD-HOC) :

Protection des données et big data – quel impact sur la régulation des médias ?

REUNION D'AUTOMNE 2016 : Erevan, 19-21 octobre

A l'invitation de la Commission nationale de la télévision et la radio d'Arménie

SESSION PLENIERE I :

THEMATIQUE : Y a-t-il encore un avenir pour la télévision gratuite ?

POINT FOCAL : *La fourniture de contenus gratuits en Europe, perspectives et modèles économiques*

SESSION PLENIERE II :

THEMATIQUE : Respect et application de la réglementation – Quelles sont les pratiques ?

POINT FOCAL : *Les politiques, les stratégies et les mécanismes de respect et d'application de la réglementation au banc d'essai (2^e partie)*

GROUPE DE TRAVAIL 1 :

Les médias en temps de crise : Les autorités de régulation en temps de crise

GROUPE DE TRAVAIL 2 :

Etude de cas sur le contenu éditorial vis-à-vis du contenu publicitaire : publicité native, publiereportages, contenus de marque, publicité clandestine & cie

GROUPE DE TRAVAIL 3 (AD HOC) :

Le point sur les plateformes audiovisuelles

Vous avez des commentaires sur ce programme ?

Vous souhaitez contribuer en tant qu'orateur ou paneliste ?

Prière de contacter le Secrétariat de l'EPRA à l'adresse suivante : machet@epra.org